

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUIN 2008**

Excusée : Mme Cathy SOLIER-ZULIANI

Secrétaire de séance : Mme Viviane RAMONDENC

Elections sénatoriales : Le vingt-sept juin deux mil huit à vingt et une heures le conseil municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Francis CASTAN, maire. Etaient présents : Mmes ALINAT J., ALINAT M., COVINHES, DECUP-CAUMES, RAMONDENC, RICARD – MM. BERNAT, CRANSAC, DOMENGE, GUIRAUD, RASCOL, RIVEMALE, SOLIER.

Absente excusée : SOLIER-ZULIANI Cathy.

Conformément aux dispositions de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : MM. RIVEMALE Patrick, DECUP-CAUMES Marie-Claude, GUIRAUD Vivien et RICARD Nathalie.

Mme RAMONDENC Viviane a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

M. le Président a donnée lecture :

- 1) des articles transcrits ci-dessus du code électoral relatifs à l'élection des sénateurs
- 2) du décret fixant la date à laquelle les conseillers municipaux doivent désigner leur délégués et suppléants en vue de l'élection au Sénat qui doit avoir lieu le vingt et un septembre deux mil huit dans le département.
- 3) de l'arrêté du Préfet du Département convoquant à cet effet les conseillers municipaux.

ELECTION DES DELEGUES

1^{er} tour de scrutin

Le Président a ensuite invité le conseil à procéder, sans débats au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés à l'élection de 3 délégués.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à vingt et une heures quinze minutes.

Il a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Bulletins blancs ou nuls : 0

Reste, suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

CASTAN Francis : 14 voix
RIVEMALE Patrick : 14 voix
RASCOL Alain : 14 voix

On réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués :

M. CASTAN Francis né le 09/02/1956 à St-Affrique (12) adresse le Moulin 12400 MONTLAUR qui a déclaré accepter le mandat
M. RIVEMALE Patrick né le 11/05/1952 à St-Affrique (12) adresse Briols 12400 MONTLAUR qui a déclaré accepter le mandat
M. RASCOL Alain né le 19/01/1955 à Mounès-Prohencoux (12) adresse Allée des Marronniers 12400 MONTLAUR qui a déclaré accepter le mandat

ELECTION DES SUPPLEANTS

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection de 3 suppléants.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement le dépôt des votes a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	14
Bulletins blancs ou nuls :	0
Reste, suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

Ont obtenu :

RAMONDENC Viviane : 14 voix
ALINAT Jacqueline : 14 voix
SOLIER Pascal : 14 voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés suppléants :

Mme RAMONDENC Viviane née le 03/02/1954 à St-Affrique (12), adresse Place de l'église 12400 MONTLAUR qui a déclaré accepter le mandat
Mme ALINAT Jacqueline née le 10/04/1954 à Castres 81), adresse Moulin Neuf 12400 MONTLAUR qui a déclaré accepter le mandat
M. SOLIER Pascal né le 02/03/1965 à St-Affrique (12), adresse rue de l'Industrie 12400 MONTLAUR qui a déclaré accepter le mandat

Le procès-verbal a été dressé et clos le 27 juin 2008 à 21 heures 35 minutes.

Conseil municipal des enfants : Monsieur le Maire fait part d'une proposition relative à la création d'un conseil municipal des enfants à Montlaur. Le conseil municipal trouve cette initiative intéressante, décide de la soutenir et souhaite s'inscrire dans le cadre de l'organisation mise en œuvre en Midi-Pyrénées :

- conseils municipaux des enfants pour les élèves des écoles primaires
- conseils généraux des jeunes pour les élèves des collèges
- conseils régionaux pour les élèves des lycées

Pour cela, il conviendra d'envisager l'organisation d'un conseil municipal des enfants à Montlaur en rapprochement avec l'équipe éducative et les programmes scolaires de l'école primaire de Montlaur.

Foyer des Jeunes : Monsieur OTT nouveau président du Foyer des jeunes a été invité à venir présenter le projet de rénovation et d'organisation du Foyer des jeunes. Le conseil municipal approuve ce projet qui doit constituer un véritable engagement des jeunes à respecter les moyens matériels qui seront mis en œuvre dans ce projet et à fixer quelques règles de vie en communauté dans ce local. Avant de programmer définitivement les travaux le conseil municipal demande à ce que les jeunes viennent soumettre leur projet et leur engagement à la prochaine réunion du conseil municipal.

Concessions cimetière : Des demandes de concessions au cimetière sont adressées en mairie par des personnes ne disposant plus de biens à Montlaur. Le conseil municipal statue pour que ces concessions de la commune soient exclusivement attribuées aux personnes fiscalisées à la commune.

Calades : L'attention de Monsieur le Maire est attirée sur les risques de glissade dans les calades du village. Il sera demandé aux employés de la commune de traiter régulièrement les surfaces à l'anti- mousse.

Epanrages : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'été 2007 a fait l'objet de plaintes de résidents concernant des épanrages de fumier ou de purin effectués pendant la période du mois d'août.

Les épanrages abusifs ont été constatés par le Maire et les adjoints dès le 15 août 2007 sur des parcelles proches d'habitations. Après avoir ouï cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité demande au maire de prendre un arrêté interdisant les épanrages de fumier ou de purin du 1^{er} juillet au 31 août 2008 sur les parcelles situées à moins de (1000) mètres d'une habitation, autorise Monsieur le Maire à saisir la gendarmerie pour réaliser les éventuels constats et à poursuivre les contrevenants devant les tribunaux.

Subventions : Dans le cadre de l'organisation de la boum des enfants il est demandé à l'association de pétanque montlauraise de prendre en charge cette organisation. Pour cela le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 1200 euros. De même à l'occasion des festivités du 13 juillet, il est demandé au Football Club Montaurais d'organiser l'animation musicale de la soirée. Le conseil municipal décide de leur attribuer une subvention de 200 euros.

FIN DE SEANCE.